

## TABLE DES MATIERES

I - GÉNÉRALITÉS

II - ACCEPTATION ET ACCÈS AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

III - DESCRIPTION DES PRESTATIONS FOURNIES

IV - PRISE DE COMMANDE

V - FORMATION DU CONTRAT ET OBLIGATIONS RESPECTIVES

VI - MODIFICATION DE LA COMMANDE

VII - PRIX

VIII - PAIEMENT DES PRESTATIONS

IX - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

X - CAS DE PROPOSITIONS NON RETENUES

XI - CONFIDENTIALITÉ

XII - ARCHIVAGE

XIII - RÉFÉRENCES

XIV - RESPONSABILITÉ DU CLIENT

XV - RESPONSABILITÉ DU FAIT DES CONTENUS

XVI - RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

XVII - FORCE MAJEURE

XVIII - TOLÉRANCE ET INTÉGRALITÉ

XIX - MODIFICATIONS DES CGV

XX - RÉSILIATION DU CONTRAT

XXI - DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

XXII- INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

XXIII- SIGNATURE DU CLIENT

Les Conditions Générales de Vente, lues et acceptées par le Client, régissent les relations contractuelles entre NEOM AGENCY et le Client.

### **I – Généralités**

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CVG ») s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble à toutes offres et prestations réalisées par la société NEOM AGENCY, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000,00€, ayant son siège social 41- 43 Rue d'Aulnay - 95500 GONESSE et pour numéro unique d'identification le 847 964 830 R.C.S. PONTOISE (ci-après le « Prestataire ») auprès de clients (ci-après les « Acheteurs » ou l'« Acheteur ») à l'occasion de la commande d'une prestation de communication ou de publicité, (ci-après le « Produit » ou les « Produits »)

Les présentes CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.

Les CGV sont communiquées en même temps que le devis à l'Acheteur qui affirme en avoir pris connaissance et les accepte.

Toute commande d'une prestation implique l'acceptation par l'Acheteur des CGV, et ce quelles que soient les conditions générales d'achat de l'Acheteur, qui ne sont en aucune circonstance opposable au Fournisseur. Si l'une des clauses des CGV est nulle ou annulée, les autres clauses n'en seront pour autant pas invalidées.

Le fait que NEOM AGENCY ne fasse pas application et / ou ne se prévale pas, à un moment donné, d'une quelconque des dispositions des CGV, ne peut être interprété comme valant renoncement à se prévaloir ultérieurement desdites CGV.

### **II – Acceptation et accès aux conditions générales de ventes**

Les présentes Conditions Générales sont consultables sur le site internet [www.neom-agency.com](http://www.neom-agency.com).

En conséquence, le Client qui contacte le Prestataire par tout moyen, est réputé avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente.

Les devis comportent l'adresse web de l'agence permettant de consulter les Conditions Générales de Ventes.

Lesdites Conditions Générales de Ventes sont également consultables à la signature du devis en bon et due forme.

Les Conditions Générales de Vente constituent la base juridique de tous nos contrats.

Elles font échec à toutes clauses contraires, imprimées ou non, proposées par le Client ou prises comme base de rédaction de sa commande et règles établies sans aucune réserve ou garantie autre que celles stipulées ci-dessus.

### **III – Description des prestations fournies**

Le Prestataire fournit des prestations dans le domaine de la communication et la publicité : conseil, stratégie, plan de communication, graphisme, création d'identité visuelle et de supports de communication, édition, digital, social media, signalétique, conception de stand, impression, événementiel.

### **IV – Prise de commande**

Sauf accord particulier expressément accepté, le Prestataire n'est lié par les prises de commande de ses Clients que sous réserve du versement d'un acompte de 30 % du montant global du devis qui aura été établi puis 70% suivant l'avancement en fin de mois.

Les commandes ne seront prises en compte qu'au retour du devis datés, signés et respectivement précédés de la mention « Bon pour accord » par le Client, les signatures entraînant l'acceptation des termes du devis et la validation du cahier des charges.

Toutes les matières premières et documents confiés par le Client ainsi que les travaux et prestations réalisés par le Prestataire constituent un gage affecté au paiement.

En tout état de cause, ces éléments peuvent faire l'objet d'une rétention ou d'une suspension des prestations par le Prestataire en cas de non-respect par le Client de l'une de ses obligations (notamment le non-paiement de la provision, l'absence d'envoi des éléments nécessaires, le non-respect du calendrier établi conjointement.). Le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être transféré à un tiers sans l'autorisation expresse du Prestataire.

### **V – Formation du contrat et obligations respectives**

Les obligations respectives naissent à compter de la signature du devis par le client et la réception par le Prestataire du devis signé, accompagné du paiement de l'acompte convenu par tout moyen (remise en main propre, courrier...). L'obligation respective de chaque partie :

Pour le Prestataire :

- Réaliser la prestation conformément à la commande établie, dans les délais impartis, sous réserves du bon respect des obligations du Client.

Pour le Client :

-Retourner le double du devis signé revêtu du cachet du client ainsi que la mention « bon pour accord ».

-Signé et daté les CGV à retourner avec le double du devis.

- Procéder au paiement de l'acompte de 30% et des sommes dues conformément au bon de commande établi et signé.

Aucun travail ne débitera sans le respect de ces conditions.

- Tenir à la disposition du Prestataire et lui laisser l'accès à un maximum d'informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du présent contrat dans les délais impartis,

- Désigner un ou plusieurs interlocuteurs privilégiés pour assurer la communication dans les diverses étapes de la mission contractée.

-Garantir d'une manière générale la véracité et la licéité de toutes données communiquées au Prestataire.

La signature du devis, régie par les présentes conditions générales, entraîne l'acceptation, par le client, d'un respect des délais de réponse comme suit:

Le client s'engage à faire un retour au prestataire, dans la limite de 15 jours ouvrés, à compter de l'envoi de chaque projet.

Passé ce délai, une unique relance sera faite au client. Une réponse est alors attendue sous 2 jours ouvrés.

Sans retour à cette relance et par voie de conséquence, le prestataire se réserve le droit de valider le projet. Il ne sera alors plus possible d'effectuer de modifications sur le projet (excepté sur devis complémentaire)

Le projet sera alors considéré comme valide et de ce fait, facturé par le prestataire.

**VI – Modification de la commande**

Toute modification d'une commande doit être faite dans les mêmes formes que la commande initiale.

Toute annulation de la commande rend acquis au Prestataire l'acompte qui y était joint sans préjudice des indemnités supplémentaires que le Prestataire pourrait réclamer, si nécessaire, devant les tribunaux du fait de cette annulation.

**VII – Sous-traitance**

Le prestataire est autorisé, sans instructions écrites contraires du client, à sous-traiter l'intégralité ou une fraction du travail commandé par le client.

**VIII – Prix**

Le prix de vente est exprimé en euros hors taxes (TVA applicable à la signature du contrat).

Les prix et délais sont valables un mois à compter de la date d'émission du devis.

Ils sont fermes et non révisables à la commande si celle-ci intervient dans le courant de ce mois.

La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé.

Toute prestation ne figurant pas dans la proposition fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit.

Les corrections demandées par le client ne sont pas illimitées, seules celles comprises dans le bon de commande seront apportées. Toute correction supplémentaire fera l'objet de facturation supplémentaire par le biais d'un avenant.

**IX – Paiement des prestations**

Sauf délai de paiement supplémentaire accordé, le règlement de la facture est dû au maximum 30 jours après l'émission de celle-ci.

À défaut de règlement à la date prévue, le Prestataire se réserve le droit de mettre l'acheteur en demeure de payer la somme facturée et d'appliquer en sus le taux de l'intérêt légal ayant cours.

Toute somme non réglée dans les délais, tout retard de paiement, ou tout impayé (en cas de retour par la banque des titres de paiement pour impayé) d'une somme due par le client entraînera la suspension immédiate des prestations, en attendant la régularisation de la situation. Cette suspension ne peut constituer une cause de responsabilité pour le Prestataire.

Le Prestataire se réserve tous les droits intellectuels et de propriété sur sa production jusqu'au complet règlement des factures.

Le paiement est réalisé à l'encaissement effectif du prix : la remise d'une traite ou de tout autre document créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement libératoire.

Le Prestataire se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires pour tout retard de paiement.

Le Client ne pourra demander une indemnité au Prestataire du fait de la suspension de ses services suite à un incident de paiement.

**X – Réserve de propriété**

Sauf mention contraire explicite du client, le Prestataire se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, sous la forme d'une mention du type : «Neom Agency®». Il est rappelé à titre informatif que selon le Code français de la protection intellectuelle article L.121-1 à L.121-9, le droit moral d'une création comprenant droit de divulgation, droit au respect de l'œuvre et droit au retrait, est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible.

La totalité de la production et des droits s'y rapportant, objet de la commande, demeure la propriété entière et exclusive de la société Neom Agency tant que les factures émises par elle ne sont pas payées en totalité par le client.

**XI – Cas de propositions non retenues**

Les devis du prestataire sont gratuits. Les projets présentés devront impérativement être restitués dans leur totalité (documents numériques et papiers) s'ils ne sont pas retenus par le Client et restent la propriété du Prestataire.

Le Client s'engage à restituer et à ne pas utiliser le projet non retenu du Prestataire. À défaut le Prestataire pourra engager toute poursuite permettant la suspension de l'utilisation frauduleuse de son œuvre.

**XII – Confidentialité**

Le Prestataire s'engage pour la durée de l'exécution de la commande, telle que définie par le bon de commande ou le devis signé, à ne divulguer aucune information de caractère confidentiel qui lui aurait été communiquée par le Client.

**XIII – Archivage**

Sauf accord écrit, le Prestataire n'est pas tenu de conserver les documents de travail, quel qu'en soit le support (notamment fichiers de travail, maquettes, modèles, textes, traductions, films, compositions, épreuves et matériel utilisé pour l'exécution du travail, document final).

Pour des raisons de sécurité technique, l'obligation de restitution des documents ne prendra effet que 10 jours après la livraison de la commande.

**XIV – Références**

Le Client autorise expressément le Prestataire à utiliser son nom et les produits ou prestations développés pour son compte à des fins commerciales.

**XV – Responsabilité du client**

Le Client mettra à la disposition du Prestataire, à titre confidentiel, tous les éléments qu'il lui est possible de fournir à ce dernier et qui sont nécessaires à la connaissance des produits et services objets de la commande et à celle de leurs marchés, dans les délais impartis et mis à la connaissance du Prestataire.

Le Client garantit au Prestataire de toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans les informations fournies par lui sur ses produits ou ses services.

Il est de ce fait responsable des informations qu'il transmet au Prestataire portant notamment sur le nom, la composition, les qualités, les performances du produit ou du service faisant l'objet de la commande.

Il est également responsable du respect des législations spécifiques à son activité.

En conséquence, le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des projets qu'il aura soumis au Client et au sujet desquels il aura obtenu son accord, notamment en cas d'action en responsabilité.

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée dès lors que le « Bon à Tirer » aura été signé par le Client, par mail ou sur papier.

Le Client garantit le Prestataire et se substituera à lui en cas d'action judiciaire et/ou de condamnation que ce dernier aurait à supporter du fait d'un manquement du Client à ses diverses obligations de déclaration et ce nonobstant la réparation de l'entier préjudice du prestataire.

#### **XVI – Responsabilité du fait des contenus**

Il est rappelé que seul le Client est responsable du contenu qu'il diffuse quel que soit le support, en aucun cas le Prestataire ne saurait être considéré comme responsable du contenu créé par le Client.

Le Client s'engage ainsi à ce que ses contenus ne portent pas atteinte aux droits des tiers, et notamment ne soient ni manifestement illicites ni litigieux.

Le Client s'engage à prendre connaissance avant toute publication des règles et limites relatives à la liberté d'expression.

La liberté d'expression autorise la critique, le rapport d'informations vérifiées et prouvées, elle n'autorise pas le dénigrement et la diffamation.

Tout dénigrement, diffamation ou allégation d'informations inexactes ou volontairement tronquées pour en changer le sens peuvent entraîner des poursuites à l'encontre de leur auteur.

Le contenu publié par le Client ne doit pas porter atteinte ou être contraire à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou pouvoir heurter la sensibilité des mineurs.

Le contenu publié par le Client ne doit pas présenter de caractère pornographique. Le contenu publié par le Client ne doit pas porter atteinte aux droits à la réputation, à la vie privée de tiers et à l'image. Le contenu publié par le Client ne doit pas être, au strict sens de la loi, dénigrant ou diffamatoire. Le contenu publié par le Client ne doit pas porter atteinte à l'image, à la réputation d'une marque ou d'une quelconque personne physique ou morale.

Le contenu publié par le Client ne doit pas porter atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un État ou d'un territoire, quel qu'il soit. Le contenu publié par le Client ne doit pas permettre à des tiers de se procurer des logiciels piratés, des numéros de série de logiciels ou tout logiciel pouvant nuire ou porter atteinte, de quelque manière que ce soit, aux droits ou aux biens des tiers.

Le contenu publié par le Client ne doit pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de quelque personne physique ou morale que ce soit.

Dans l'hypothèse où le Prestataire constaterait que les éléments transmis par le Client comporteraient des éléments frauduleux ou pouvant enfreindre la législation en vigueur, il pourra suspendre son engagement sans restitution des acomptes et sommes versés.

#### **XVII – Responsabilité du prestataire**

Le Prestataire veille pour ce qui le concerne au respect de la réglementation de la publicité dans le cadre des campagnes et supports qu'il conçoit et diffuse pour le compte du Client.

Le Client ne pourra rechercher la responsabilité du Prestataire qu'en prouvant un comportement fautif, étant entendu que cette responsabilité est limitée expressément aux dommages prévisibles et directs et ne pourra excéder le coût total de la prestation qui est à l'origine du dommage causé.

L'action en réparation devra être engagée dans les 15 jours de l'événement dommageable.

#### **XVIII – Force majeure**

Le Client ne saurait engager la responsabilité du Prestataire ou rompre son engagement dans l'hypothèse où surviendrait un cas de force majeure.

On entend par cas de force majeure tout événement rendant soit impossible, soit manifestement plus difficile l'exécution d'une obligation en raison du caractère imprévisible ou irrésistible ou extérieur de cet événement, ces trois critères étant alternatifs tels que les grèves, les ruptures de fourniture d'énergie, le blocage des télécommunications et des réseaux informatiques (y compris les réseaux connectés des opérateurs de télécommunication), rupture de la liaison spécialisée, événements climatiques.

#### **XIX – Tolérance et intégralité**

Le fait que l'une des parties n'ait pas exigé l'application de tout ou partie des engagements prévus aux présentes Conditions Générales, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne saurait valoir modification des dites Conditions Générales ni établir un droit quelconque sur l'autre.

Si l'une ou quelconque des stipulations des présentes conditions était reconnue nulle au regard d'une règle de droit, d'une loi en vigueur ou d'une décision de justice, elle serait réputée non écrite et n'entraînerait pas la nullité du contrat.

#### **XXI – Modifications des CGV**

Le Prestataire se réserve le droit, à sa seule discrétion et à tout moment, de changer, modifier, compléter ou supprimer des parties de ses Conditions Générales de Vente.

Il est de la responsabilité des Clients du Prestataire de consulter périodiquement ces Conditions Générales de Vente pour voir si des modifications y ont été apportées.

Si des Clients ne respectent pas ces conditions Générales de Vente, le Prestataire peut à sa convenance suspendre pour un temps ou mettre fin à l'exécution des prestations.

#### **XXII – Résiliation du contrat**

Tout manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge entraînera, si bon semble au créancier de l'obligation inexécutée, la résiliation de plein droit au présent contrat, 15 jours après mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

**XXIII – Droit applicable et attribution de compétence**

Le présent contrat est régi par la Loi française.

Les parties chercheront, préalablement à toute procédure contentieuse, une solution amiable aux différends qui pourraient survenir.

À défaut de solution amiable, tout litige survenant à raison de l'exécution ou de la rupture du présent contrat sera soumis à la seule compétence des tribunaux du ressort du siège de l'entreprise Neom Agency.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.

**XXIV- Informatique et libertés**

Le Client accepte expressément que les données individuelles le concernant fassent l'objet d'un traitement informatique de la part de Neom Agency, dans le cadre du présent contrat, dans les conditions ci-après définies :

**Collecte et usage de données individuelles :** Neom Agency, responsable de traitement, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion de la relation Clients, incluant notamment la gestion des informations Clients contenues dans le fichier clients, la gestion des relations commerciales clients, la gestion des devis/commandes clients et des réclamations/dossiers SAV, la gestion des opérations et campagnes promotionnelles, l'amélioration de la relation Neom Agency-Clients, la gestion des accès clients en entrepôts, la gestion des achats et paiements, la gestion des études marketings et stratégiques et ceci, dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente signées entre chaque Client et Neom Agency. Les données collectées sont indispensables à ces traitements et sont destinées aux services concernés de Neom Agency dans le cadre de la gestion et de l'amélioration de la relation avec le Client.

**Durée de conservation :** Les données du Client sont conservées au maximum pour toute la durée de la relation contractuelle augmentée des durées de prescriptions légales.

**Sécurité et accès aux données informatisées :** L'accès aux données du Client est limité aux personnes habilitées pour effectuer les opérations de traitements de données, de sécurité et de maintenance informatique.

**Droit d'accès, mise à jour et droit de rectification des données individuelles :** Le Client dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de limitation du traitement de ses données, de rectification ou d'effacement des données informatisées le concernant, ainsi que du droit à la portabilité de ses données.

**Retrait du consentement, droit d'opposition et sort des données après le décès :** Le Client peut à tout moment retirer son consentement au traitement accordé dans le cadre du contrat et s'opposer, pour des motifs légitimes, au traitement de ses données individuelles par Neom Agency. Il peut également s'opposer à tout moment à ce que ses données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Le Client dispose aussi du droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès.

**Décision individuelle automatisée :** Dans le cadre notamment de la lutte contre la fraude et les impayées, Neom Agency, le Client qui exploite son activité en tant que personne physique (exemples : entreprise individuelle, affaire personnelle commerçant) peut demander la réévaluation de sa situation et demander une intervention humaine de la part de Neom Agency si celui-ci estime que l'incident est inadapté à sa situation.

Des mesures techniques et organisationnelles appropriées (mesures de sécurité, habilitations) ont été mises en œuvre.

**Contact :** Pour tous les droits accordés au Client par la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, le Client doit adresser sa demande par l'intermédiaire du [formulaire de contact](#) par e-mail à l'adresse suivant : [dpo@groupeaz.com](mailto:dpo@groupeaz.com).

**Ou par courrier postal à l'attention du DPO de la société Neom Agency, à l'adresse suivante : 41-43 rue d'Aulnay - 95500 GONESSE – une copie du titre d'identité peut être demandé – adresser au DPO.**

**Voir Annexe n°1.**

**XXV- Signature du client**

A.....

Le.....

Signature :